

La Ville de Paris se réjouit du premier bilan positif de l'encadrement des loyers

Une étude du site internet meilleursagents.com, rendue publique lundi matin par RTL, démontre des avancées encourageantes un mois après l'entrée en vigueur de l'encadrement des loyers.

Meilleursagents.com vient de tirer un premier bilan positif de l'encadrement des loyers, rendu public lundi matin par RTL. Selon ce site internet spécialisé dans le conseil immobilier aux particuliers, la proportion de loyers excessifs – c'est-à-dire supérieurs d'au moins 20% au loyer médian défini par la Préfecture de la Région Ile-de-France – a baissé de 17% en août, tandis que dans le même temps le nombre d'offres est resté constant.

« Si cette tendance doit encore être confirmée à l'échelle de l'ensemble du secteur, il s'agit d'un premier indicateur particulièrement encourageant », souligne Ian Brossat, adjoint à la Maire de Paris en charge du logement et de l'hébergement d'urgence. « Certains prédisaient à tort l'inutilité de cet encadrement ou un risque de contraction de l'offre. Nous voyons aujourd'hui que c'est tout le contraire », pointe l'édile.

« A Paris, nous n'avons jamais douté de la pertinence d'une telle mesure et de sa capacité à améliorer concrètement le quotidien des habitants, nous avons œuvré pour sa mise en place et nous nous réjouissons que, dès le premier mois, des résultats positifs soient constatés », détaille Ian Brossat.

L'encadrement des loyers fixe, de façon annuelle, un loyer de référence, un loyer de référence majoré et un loyer de référence minoré, selon les catégories de logements et les secteurs géographiques de la Ville. La carte interactive de Paris est consultable sur le site de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement.

Elle constitue un outil objectif pour mesurer un loyer soupçonné d'être trop élevé et, le cas échéant, se tourner vers la commission départementale de conciliation pour contester et obtenir une révision du loyer à la baisse : <https://www.referidf.com/>